



Abus de confiance au préjudice d'une personne vulnérable.

Par **isabelle goupil**, le **30/06/2019** à **13:53**

Bonjour,

Le juge peut-il déshériter une personne, la fille unique, suite à une plainte du juge des tutelles au pénal pour "abus de confiance au préjudice d'une personne vulnérable" ?

Sa fille unique a retiré du compte de sa mère 10.000 € pour renover la maison de sa mère dont elle était curatrice renforcée et s'occupait d'elle 24 h sur 24 ? Elles habitaient ensemble. Sa mère a dû aller en maison de retraite et sa pension ne suffisait plus, d'où la plainte au pénal du juge des tutelles. Sa fille risque-t-elle d'être déshéritée de la maison au décès de sa mère au profit des petits enfants ?

Merci pour votre réponse.

Cordialement.

Par **Visiteur**, le **30/06/2019** à **17:39**

Bonjour

Le juge est souverain, impossible de se prononcer sans mieux connaître votre cas.